



Comment tuer une filière solaire viable et populaire

... qui vient de créer 25 000 emplois ?

■ L'intérêt écologique du photovoltaïque n'est plus à démontrer : les technologies ayant évolué, un panneau solaire (d'une durée de vie de 30 ans) produit désormais en quelques années l'énergie nécessaire à sa fabrication, et le bilan CO2 du photovoltaïque est parmi les meilleurs, toutes technologies de production d'électricité confondues. Sa modularité hors-normes autorise des projets de tailles très différentes, au plus près des lieux de consommation, permettant de minimiser les pertes dues au transport de l'énergie, mais aussi d'envisager un déploiement "par le bas", aux antipodes du centralisme dominant dans l'hexagone, en s'appuyant sur des "citoyens-investisseurs". Alors, pourquoi freine-t-on des quatre fers le développement du solaire, au lieu d'en installer à tour de bras ? Parlons "sous", lobbies, technocratie, démocratie et décentralisation...

■ Par David Mulhaupt*

Il n'est point besoin de calculs compliqués pour prouver le potentiel économique du photovoltaïque en France : en Allemagne, l'exploitant d'une toiture solaire de quelques centaines de m² sera rémunéré à hauteur d'environ 30 cts d'€ pour chaque kWh injecté dans le réseau, et là-bas environ 10 fois plus de projets photovoltaïques voient le jour. Peu de citoyens ayant les moyens d'investir quelques centaines de milliers d'€ par pur idéalisme, on peut légitimement admettre que ces installations sont simplement rentables, ce qui suppose que le coût de revient de l'énergie produite est inférieur à 30 cts d'€/kWh ! Or, il pleut beaucoup outre-Rhin et l'ensoleillement y est au moins de 30% inférieur à celui du sud de la France. La production d'une

Il serait techniquement possible de produire de l'électricité solaire à un coût de revient inférieur à 20 cts d'€ par kWh dans le sud de la France

installation photovoltaïque étant directement proportionnelle à l'ensoleillement, on peut en déduire qu'il serait techniquement possible, en mars

2011, de produire de l'électricité solaire à un coût de revient inférieur à 20 cts d'€ par kWh dans le sud de la France, sans même entrer dans des projets à échelle industrielle. Il suffirait pour cela d'utiliser le même matériel selon les mêmes procédés.

Ce chiffre est à comparer au coût des énergies non renouvelables pour le citoyen, lequel est composé :

- a) du prix du kWh pour le client final actuellement pratiqué par EDF (environ 12 cts d'€/kWh);
- b) des coûts externalisés du nucléaire, à savoir la charge fiscale supportée par chaque citoyen (historique : générée par 40 ans de subventions – présente: le risque d'accidents pris en charge par le contribuable car inassurable; et future:





▲ Le rapport Carpin brûlé

quelques millénaires de stockage sécurisé des déchets). L'opacité est entretenue sur ce sujet mais une estimation de ce surcoût à 5 cts d'€/kWh semblerait très optimiste au vu des études (chiffrées) menées par des pays étrangers envisageant de se doter de l'outil nucléaire.

c) d'augmentations à venir: des hausses d'environ 30% sur les 5 prochaines années ont été maintes fois annoncées, puis démenties. Elles sont inévitables, ne serait-ce que dans le cadre de l'harmonisation européenne, pour la réinternalisation de coûts cachés (démantèlement insuffisamment provisionné des anciennes centrales nucléaires d'EDF...), ou pour la mise en conformité du parc avec les mesures de sécurité qui seront prises à la suite de la catastrophe de Fukushima.

Si l'on s'en tient à cette estimation de 20 cts d'€ par kWh, la parité de coûts semble ainsi atteinte dans le sud de la France : en l'état du marché, à capacité d'endettement intacte, un agriculteur possédant un bâtiment bien exposé devrait être en mesure de faire un choix d'entrepreneur: soit il se lance dans un investissement lourd pour être sûr de produire, à terme, sa propre électricité à moins de 20 cts /kWh ; soit il reste dépendant d'un énergéticien et de l'Etat pour l'obtenir à un

peu plus de 20 cts /kWh, avec ce que cela comporte d'aléas tarifaires.

Aujourd'hui, cette première hypothèse n'est guère envisageable: on n'échappe pas à la charge fiscale du nucléaire en devenant producteur, et les complications administratives et autres distorsions de marché interdisent encore et toujours de mener des projets photovoltaïques véritablement efficaces en France. De puissants intérêts sont à l'œuvre pour gonfler le coût du photovoltaïque et orienter le captage des aides publiques.

- Nous constatons une complexité record du dispositif décrété le 4 mars : les professionnels eux-mêmes ont le plus grand mal à comprendre le détail des nouveaux textes, qui comprennent 12 tarifs différents ;

- L'artifice bureaucratique de l'intégration au bâti (c'est-à-dire l'encadrement protectionniste des systèmes de montage) continuera d'entraîner des aberrations écologiques, techniques et financières à l'installation ;

Là où on boucle un projet de 1000 m² en 3 mois en Allemagne, on étale le même projet sur plus d'un an France

- Grâce à son bureaucratisme légendaire, ERDF, filiale réseau d'EDF, reste championne d'Europe des délais de raccordement⁽¹⁾. Elle vient compliquer le déroulement des projets et occasionne des surcoûts chez l'installateur qui rentre ainsi dans un marché à terme : là où on boucle un projet de 1000 m² en 3 mois en Allemagne, on étale le même projet sur plus d'un an France. L'installateur doit donc marger pour faire face à des variations de prix du matériel pouvant dépasser 20%.

- On continue de constater de fortes carences en termes d'accès au financement en régions, et les programmes de soutien européens restent insuf-

fisamment exploités. Ce problème devrait empirer avec la peur générée par un Etat manquant à sa parole, mais aussi avec la nouvelle contrainte de preuve d'accès au financement (voir entretien p. 26) occasionnant un casse-tête administratif digne de l'œuf et de la poule, accrochez vos ceintures (neuronales!) : le financement s'obtient une fois le cadre tarifaire acquis, lequel ne s'acquiert qu'après être entré dans la file d'attente de raccordement au réseau... qui détermine le tarif... si le financement est déjà acquis ! Notons toutefois qu'une échappatoire est prévue... pour les entreprises disposant de fonds propres très importants. Ouf ?!

Tous ces obstacles augmentent les coûts de transaction, diminuent la transparence, ralentissent le retour d'expérience, et empêchent donc une saine concurrence dans un marché vigoureux qui parvient à baisser ses coûts. Les surcoûts résultant de ces difficultés atteignent couramment 30% par rapport à l'Allemagne. De là à penser que ces complications viennent à point pour asseoir un monopole et perpétuer le mythe de l'avantage-coût du tout-nucléaire...

Le mirage d'une concertation

Dans le cadre de la "concertation Charpin/Trinck" du début de l'année, au moins trois prospectives (Hespul, Touche Pas à mon Panneau Solaire, Syndicat des Energies Renouvelables) ont démontré qu'il était possible, avec le budget annoncé de 2 milliards d'euros/an, de déployer trois fois plus de photovoltaïque que l'objectif PPI⁽²⁾ initial, et ce beaucoup plus tôt que prévu, tout en conservant les 25 000 emplois de la filière. En creux, ces scénarii montraient aussi qu'il était possible d'optimiser le dispositif pour atteindre les objectifs peu ambitieux fixés par le gouvernement, tout en réalisant une économie de plusieurs milliards d'euros. Mais au final, le rapport de la concertation Charpin/Trinck aura ignoré les propositions alter-

le collectif TOUCHE PAS A MON PANNEAU SOLAIRE

Ariane Vennin avait senti le danger et décidé d'agir. Relayant les premières fuites concernant un éventuel moratoire sur le photovoltaïque, lançant le collectif "Touche Pas à mon Panneau Solaire" sur Facebook en décembre 2010, la porte-parole d'Ecologie Sans Frontière, ex-élue et avocate environnementaliste, pointait ce qui s'annonçait comme un palier de plus dans la déconstruction du Grenelle. Mais se doutait-elle de la dynamique dans laquelle elle serait prise d'un mouvement d'entrepreneurs, d'industriels, de clients lésés, de politiques et de syndicats professionnels amenés à faire front commun face au déficit de contrôle parlementaire sur ce dossier ? Sur le groupe comptant aujourd'hui plus de 4000 membres dont au moins 300 entreprises, la rapidité de l'info vient contrer la panique, et les acteurs, souvent isolés, trouvent aide spontanée et réconfort. De class-actions devant le conseil d'Etat en conférences de presse et occupations de stands au salon des

Énergies Renouvelables, puis dans les deux premières manifestations de la filière solaire, des patrons de PME se retrouvent côte à côte avec leurs clients pour inventorier l'impact des mesures rétroactives et comparer l'étendue des abus des filiales du groupe EDF. Face au dénigrement gouvernemental et à certains abus, les membres découvrent la coécriture en ligne pour redresser la vérité des chiffres, interpellent les élus de tous bords, lancent leur site audiovisuel et prennent confiance : un livre blanc coécrit en ligne, présenté dans la concertation Charpin/Trinck, dressera une vision ambitieuse et pragmatique d'un développement véritablement décentralisé de la filière. Fraîchement constitué en association, le collectif se donne les moyens de suivre sa plainte anticoncurrentielle à la CE et d'attaquer au pénal, tout en se préparant avec bonheur aux débats énergie de la présidentielle.

À suivre sur Facebook et www.tpamps.fr !



▲ "Touche pas à mon panneau solaire" sur le stand EDF/EN au Salon des Énergies Renouvelables

natives, resservi les vues de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)⁽³⁾ en long et en large, mentionné les points de consensus comme des interrogations marginales. Il aura maintenu des tabous sur les conflits d'intérêt au sein du Groupe EDF, et la file d'attente [des demandes de raccordement à ERDF, NDR] tout en "oubliant" de joindre les annexes soumises par les syndicats. François Fillon est quant à lui resté bloqué sur ses positions malthusiennes, remontant à un premier rapport (à charge!) du même Charpin (été 2010). Les projets domestiques restent toutefois réalistes dans le nouveau cadre, comme certaines toitures de taille moyenne dans le sud.

Les PME/TPE⁽⁴⁾ qui représentent le gros des emplois de la filière, auraient eu de très bonnes cartes à jouer sur les projets à taille humaine de cette activité fortement décentralisatrice, gisement d'emplois non délocalisables. Mais après deux annulations rétroactives d'une bonne part de leurs carnets de commande (voir entretien p. 26), elles seront à nouveau les laissées pour compte de la manœuvre. Les dépôts de bilan ont commencé : 10 000 des emplois devraient disparaître dans l'année ! Sans parler des clients lésés qui se retrouvent parfois dans des situations abracadabrantesques avec des projets à demi construits parce que l'État est revenu sur sa parole : une avalanche de contentieux se dessine. Pendant ce temps, les filiales semi-privées d'EDF sont très en pointe dans une nouvelle spéculation sur la mort des PME du photovoltaïque, consistant à racheter des projets pré-moratoire.

Malgré les demandes répétées de tous les acteurs de la concertation Charpin/Trinck, à l'exception notable d'EDF, l'administration a soigneusement entretenu l'opacité sur la file d'attente des projets (ERDF et RTE). Des abus massifs ont pourtant été portés à la connaissance de l'administration : un projet comme la centrale de Beaucaire d'EDF Energies Nouvelles (filiale semi-privée d'EDF)

sur 700 Ha ne pose pas seulement question en termes écologiques et agricoles (terres de riz de Camargue AOC ...) : il est aussi 20 fois plus gros que le maximum prévu pour un projet dans le tarif d'achat, les économies d'échelle de ce gigantisme donnant lieu à une rentabilité induite. Si l'État ne fait pas le ménage en s'appuyant, par exemple, sur le concept d'abus de droit, ce projet saucissonné en de multiples tranches d'une trentaine d'hectares pourrait être l'occasion, à lui seul, d'un

La manœuvre sent la stratégie de la terre brûlée pour faire porter le chapeau des hausses de prix d'EDF aux énergies renouvelables

détournement de subventions à hauteur d'un milliard d'euros sur 20 ans. Une liste de cas similaires a été envoyée à tous les députés et sénateurs par les membres de "Touche Pas à mon Panneau Solaire". Plusieurs témoins ont également rapporté l'enregistrement de nouveaux dossiers d'EDF EN pendant le moratoire par ERDF – un "coup de main intra-groupe" qui semble pour le moins douteux dans l'exercice d'une mission de service public. Restent ainsi dans la file d'attente de multiples projets illégitimes à tarif élevé, alors qu'on instaure des quotas sur les nouveaux projets à tarif beaucoup plus bas. La facture, pour le citoyen, s'annonce bien entendu salée : en l'état, plusieurs milliards d'euros devraient se perdre dans les méandres de la finance nomade à cause de l'inaction de l'État.

A cela s'est ajoutée une campagne de dénigrement surréaliste, portée par le toujours très pro-nucléaire Eric Besson et, dans le rôle de la commerciale, la ministre de l'Environnement Nathalie Kosciusko-Morizet : 90% des panneaux solaires viendraient de Chine (ce qui est surtout

vrai quand on se fournit chez EDF), les panneaux solaires seraient polluants, la filière française n'existerait pas, les hausses de prix de l'électricité seraient dues aux énergies renouvelables (d'accord pour 1% mais pas pour 3 !), ou encore mieux : les objectifs du Grenelle seraient déjà atteints ! Tout cela étant abondamment soutenu par EDF et la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, on n'ose plus considérer la situation comme un cafouillage administratif de plus. La manœuvre sent sauvagement la stratégie de la terre brûlée pour protéger le monopole nucléaire et faire porter le chapeau des hausses de prix d'EDF aux énergies renouvelables. Des élus de tous bords s'insurgent, mais ils restent impuissants car ils ne sont pas associés à la prise de décision.

Les grands axes d'un pilotage plus sain tiendraient pourtant en quelques phrases : reconquête du rôle régalién de l'État abandonné au groupe EDF et aux corps des X-mines ces dernières années, simplification radicale du dispositif et pilotage à partir des points de consensus nés de la concertation. Régionalisation des tarifs pour maîtriser les taux de retour sur investissement et éliminer ainsi les intermédiaires véreux et les spéculateurs, travail de fond sur l'accès au financement. A priori, rien de cela n'arrivera tant que le lobby nucléaire et les profiteurs du monopole d'EDF réussiront à garder le sujet à l'écart du contrôle démocratique. Faut-il rappeler qu'en Allemagne l'aube de la révolution énergétique a été le fait de communes reconquérant leur réseau électrique, et que la loi sur la priorité aux énergies renouvelables (loi EEG), avait d'abord pris soin d'écartier (du moins pour les premières années) les énergéticiens déjà en place du bénéfice de l'obligation d'achat ? ■

*David Mulhaupt, coordinateur "Livre Blanc et propositions pour la concertation Charpin" pour "Touche pas à mon panneau solaire", gérant adjoint de LuberonSolaire (photovoltaïque agricole)



Notes :

- 1) D'après l'institut EPIA
- 2) Programmation Pluriannuelle des Investissements : loi fixant les objectifs pour les diverses énergies.
- 3) Représentée par le directeur de l'Énergie Pierre-Marie Abadie, qui pilote aussi les permis d'exploration des gaz de schiste !
- 4) PME/TPE : Petites et Moyennes Entreprises/ Très Petites Entreprises